

NUCLÉAIRE

TRIBUNE. 22 janvier 2021, une étape décisive vers un monde dénucléarisé

Par Rédacteur le 22.01.2021 à 11h07, mis à jour le 22.01.2021 à 12h50

Ce vendredi 22 janvier 2021 marque l'entrée en vigueur du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, le TIAN. Venance Journé et Serge Franchoo, physiciens au CNRS, expliquent dans une tribune publiée par Sciences et Avenir pourquoi cela marque une date dans l'histoire de la dénucléarisation.



Le 30 juillet 2020, à Berlin, des manifestants grimés en Poutine et Trump.

FABIAN SOMMER / DPA / DPA PICTURE-ALLIANCE VIA AFP

Ce 22 janvier 2021 figurera dans les livres d'histoire. Aujourd'hui, le Traité pour l'interdiction des armes nucléaires (TIAN) entre en vigueur et cela marque une nouvelle ère pour les relations entre les pays qui refusent un monde nucléarisé et les puissances nucléaires et leurs alliés. Le TIAN a été adopté le 20 septembre 2017 aux Nations-Unies par 122 États. Il entre en vigueur aujourd'hui, 90 jours après sa ratification par le 50ème État. A ce jour, 88 l'ont signé, 51 l'ont ratifié, parmi lesquels l'Afrique du sud, l'Autriche, l'Irlande, le Kazakhstan, le Mexique, le Nigeria ou le Vietnam.

Avec le TNP, l'objectif d'un monde dénucléarisé

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) fut le premier traité dont le but est de limiter le nombre d'armes nucléaires et, in fine, d'aboutir à un monde dénucléarisé. Il est entré en vigueur en 1970. A cette époque, cinq États (Chine, États-Unis, France, Royaume-Uni et Union soviétique) avaient procédé à des essais nucléaires. Le TNP interdit, entre autres, à ces puissances nucléaires, de transférer des armes nucléaires ou leur contrôle à qui que ce soit, et aux États non dotés d'en posséder. Ce traité est quasi universel puisque seulement quatre pays n'en font pas partie : la Corée du Nord, Israël, l'Inde et le Pakistan. En outre, par l'Article 6, les puissances nucléaires s'engagent à poursuivre des négociations en vue du désarmement nucléaire général et complet à une date rapprochée.

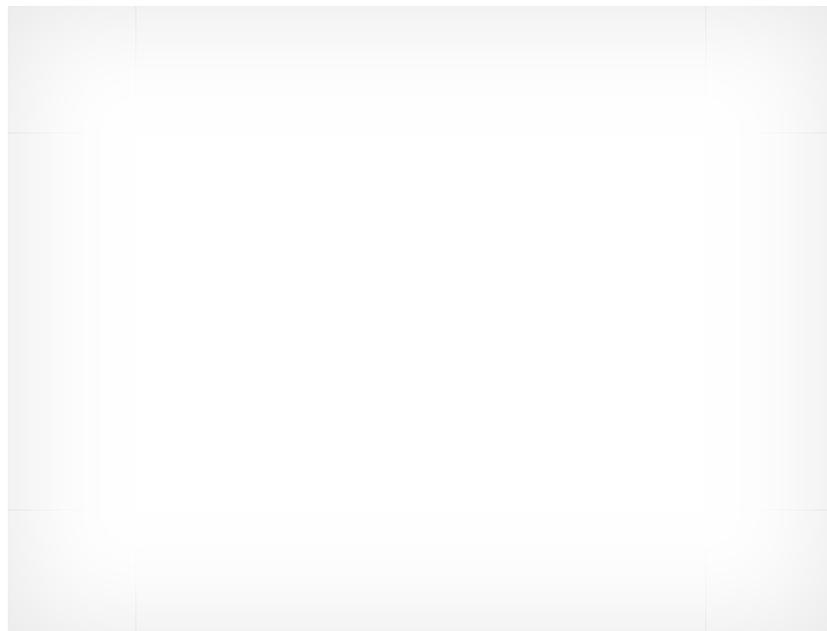
Cependant, trente années après la fin de la guerre froide, environ 14.000 armes nucléaires, dont 2000 en état d'alerte, sont détenues par les neuf puissances nucléaires, dont 90 % par les États-Unis et la Russie. La France en possède 300, chacune d'une puissance moyenne équivalente environ à dix fois celle de la bombe qui a rasé Hiroshima. En outre, la France, tout comme les autres puissances, modernise en permanence l'arsenal, pour rendre les armes « plus crédibles », ce qui veut dire en clair « plus utilisables » puisqu'elles sont devenues plus précises, et de plus longue portée (1).

Quelle procédure de vérification pour le TIAN ?

Force est donc de constater que le désarmement attendu ne s'est pas produit et cela a engendré frustration, colère et crainte de la part des pays non nucléaires et de larges segments des populations dans tous les pays, compris les pays nucléaires et leurs alliés. Un groupe d'États (Afrique du Sud, Brésil, Égypte, Irlande, Mexique, Nouvelle Zélande, Slovaquie, Suède) auquel se sont jointes de nombreuses organisations de la société civile telles que la Croix Rouge ont entamé en 2013 un processus où la question est abordée sous l'angle de l'impact humanitaire des explosions d'armes nucléaires. Cela a conduit à la négociation du TIAN.

Sans surprise, les États dotés d'armes nucléaires et leurs alliés ont refusé de participer à cette négociation et ont essayé d'empêcher ce traité de voir le jour. Les Pays-Bas sont une exception. Trois organisations hollandaises, la Banque ASN, la Croix rouge hollandaise et l'organisation PAX, ont proposé un ban sur les armes nucléaires qui a été soutenu par 45.000 personnes. Il s'en est suivi un débat au Parlement où, dans leur très grande majorité, les députés ont voté en faveur de la participation du gouvernement hollandais aux négociations du traité, ce qu'il a dû faire malgré les pressions des États-Unis. C'est le seul État qui a voté contre l'adoption du TIAN.

ADVERTISING



Les opposants au traité arguent du fait qu'il n'a aucune valeur puisque, les États dotés refusant d'y adhérer, il ne conduira à aucune réduction d'armes nucléaires, qu'il fragilise le TNP et qu'il manque de procédure de vérification.

Le TIAN est le premier accord à portée universelle légalement contraignant qui interdit mise au point, déploiement, possession, emploi et menace d'emploi des armes nucléaires. Ces interdictions étant significativement plus exigeantes que celles du TNP (qui, par exemple, n'interdit pas la recherche sur les armes nucléaires), non seulement le TIAN est compatible avec le TNP, mais il le renforce. Dans 80 % des États les politiques nationales sont en accord avec les exigences du TIAN mais ce n'est pas le cas pour 41 États (dont 31 en Europe) qui, soit détiennent des armes nucléaires (9), soit « profitent » du parapluie nucléaire des États Unis (30) ou de la Russie (2). En particulier, cinq États de l'Otan, parties au TNP, hébergent environ 160 bombes gravitationnelles étasuniennes B-61, chacune d'une puissance comprise entre 3 et 10 fois la bombe d'Hiroshima et en train d'être modernisées : l'Allemagne (20), la Belgique (20), l'Italie (50), les Pays-Bas (20) et la Turquie (50). Il serait tout à fait possible pour ces États d'exiger le retrait des armes nucléaires stationnées chez eux puis d'adhérer au TIAN.

La Grèce avait de telles armes sur son sol mais a décidé en 2001 de ne plus participer au programme de déploiement étasunien et les États-Unis les ont discrètement retirées. Une centaine d'armes tactiques étaient stationnées au Royaume-Uni mais elles ont été retirées en 2008, à la suite de manifestations permanentes près de leur base. Afin de s'assurer du respect de leurs engagements envers le TNP, les États non dotés d'armes nucléaires qui sont États parties au TNP doivent conclure des accords dits de « garanties » avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA)

L'Agence a été créée en 1957 à la suite du discours « Atoms for Peace » du Président Eisenhower qui faisait état des espoirs mais aussi des craintes générés par les usages naissants de l'énergie nucléaire, civils et militaires. Son rôle est de promouvoir des technologies nucléaires sûres, sécurisées et pacifiques. Elle fait partie de la famille des agences des Nations Unies et son siège est à Vienne, en Autriche. Elle a naturellement été chargée de la vérification des obligations assumées par les États non dotés d'armes nucléaires ayant adhéré au TNP. Les moyens de l'AIEA consistent, entre autres, en des dispositifs techniques installés sur les sites déclarés (caméras, équipements de surveillance de la radioactivité...) et des inspections sur ces sites. Depuis la découverte du programme nucléaire irakien à la suite de la première guerre du Golfe, l'AIEA a mis en place en 1997 un protocole dit « additionnel » qui autorise des inspections par surprise sur tout site, même les sites non déclarés. En décembre 2018, 134 États avaient signé ce protocole. Le TIAN stipule qu'aucun pays ne peut se dédire des protocoles additionnels conclus dans le cadre du TNP. Pour la vérification d'un monde dénucléarisé, il faudra que tous les pays sans exception concluent un protocole additionnel et l'AIEA a dans ce cas déjà les compétences pour assurer la vérification du TIAN.

Le retour d'expérience grâce aux accords bilatéraux START

La vérification du désarmement des pays dotés est évidemment un problème d'une bien plus grande ampleur, en particulier pour les États-Unis et la Russie. Il s'agit de s'assurer que non seulement l'arsenal est définitivement éliminé, c'est-à-dire toute la logistique (armes, missiles, bombardiers, sous-marins) et les matières fissiles, mais aussi que les établissements de recherche et de mise au point sont démantelés. Cela nécessitera des mesures intrusives et exhaustives qui autoriseront les inspecteurs de l'AIEA à vérifier les activités de tout établissement pouvant avoir un rapport avec le nucléaire militaire, donc des installations sensibles, et ce partout dans les pays et à tout moment, sans préavis, à l'instar du protocole additionnel. L'AIEA nécessitera aussi évidemment des moyens financiers et humains supplémentaires. Ce processus n'a pas encore été inclus dans le texte puisque les pays dotés d'armes nucléaires ont refusé de participer aux négociations. Le TIAN prévoit qu'une agence de vérification, complémentaire à l'AIEA, devra être instaurée au moment où les États dotés envisageront d'y adhérer. En effet, l'AIEA ne peut conduire des activités qui nécessitent l'accès aux informations classifiées (2).

Il existe déjà une grande expérience à la suite des accords bilatéraux START de réduction des arsenaux stratégiques entre les États-Unis et la Russie dans les années 90 qui ont permis de vérifier le démantèlement de milliers de têtes et missiles (80 % du total à l'époque) et la mise au rebut d'importantes quantités de matières fissiles. Le programme « Megatons to Megawatt » (terminé en 2013) a permis de convertir l'uranium hautement enrichi d'environ 20000 armes nucléaires vers un usage civil. L'Initiative trilatérale entre l'AIEA, les États-Unis et la Russie a été lancée en 1996 pour étudier des techniques de vérification de la mise au rebut des matériaux militaires en excès. Un programme de recherche démarré par le Royaume-Uni et la Norvège en 2007 étudie le rôle potentiel d'États non dotés dans la vérification du désarmement des têtes nucléaires. Dans ces deux cas, il s'agit de procéder à la vérification sans que des informations classifiées ne soient révélées. Enfin, il y a un précédent avec l'Afrique du Sud qui a adhéré au TNP en 1991 en tant qu'État non doté. L'Afrique du sud avait préalablement démantelé son arsenal puisqu'en 1993 le président De Klerk a révélé que son pays avait, dans les années 80, construit six armes nucléaires et en préparait une septième. L'AIEA a vérifié le démantèlement irréversible de cet arsenal.

Le TIAN n'est pas parfait, mais il établit une norme d'interdiction universelle. A l'instar des désarmements biologique et chimique, l'interdiction a été négociée avant que les destructions ne soient entreprises. Le mouvement est lancé. C'est sans doute parce qu'ils en sont conscients que, ces derniers mois, les États-Unis ont fait pression auprès de plusieurs États pour qu'ils se retirent du traité. Un monde dénucléarisé, généralement considéré comme utopique jusqu'à la fin de la Guerre froide, a fait l'objet de nombreux travaux et il est maintenant vivement souhaité par un nombre grandissant de citoyens dans le monde entier. Il nécessitera une collaboration très large et l'expertise existe pour mettre en place son indispensable vérification. La France, qui avait engagé des mesures de limitation des armements dans les années 90, pourrait maintenant mettre ses compétences reconnues au service de nouveaux programmes d'études en vue de contribuer à cette tâche.

1. Venance Journé : « La dissuasion française en évolution » in Sébastien Boussois et Christophe Wasinski (dir.), Armement et désarmement nucléaires : perspectives euro-atlantiques, Bruxelles, Editions Peter Lang, 2011.

Voir aussi « [Aux acteurs citoyens conscients du péril nucléaire d'être créatifs](#) » le Monde, 20 septembre 2017, Venance Journé, Serge Franchoo.

2. OPERATIONALIZING NUCLEAR DISARMAMENT VERIFICATION Tytti Erästö, Ugnė Komžaitė, Petr Topychkanov, SIPRI Insights on Peace and Security, No. 2019/3 Avril 2019

BOMBE ATOMIQUE

© Sciences et Avenir - Les contenus, marques, ou logos du site sciencesetavenir.fr sont soumis à la protection de la propriété intellectuelle.

Audience certifiée par